Envoyé en préfecture le 22/07/2026
Reçu en préfecture le 22/07/2026
Publié le
ID : 022-212202311-20260720-2026072002-DE

Département des Côtes-d'Armor
Mairie
1 rue de la Mairie
PLOURAC'H
22160
Tél : 02.96.45.02.94.

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOURAC'H – n°02

Séance du : 20 juillet 2026

L'an deux mil-vingt-six le vingt juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PLOURAC'H, dûment convoqué le huit juillet, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick LARVOR, Maire.

Présents : Yannick Larvor, Jean-Pierre Guillerm, Huguette Larhantec, Corinne Lozac'h, Véronique Dilasser, Alain Le Coant, Claude Cario, Marie-Amélie Pons et Lynda Loiseaux

Absents : Philippe Le Guilcher, Aurélien Fer
Secrétaire de séance : Huguette Larhantec

2026-07 20 02

OBJET : Désignation du coordonnateur communal pour le recensement 2027

Monsieur le Maire expose qu'il faut nommer un coordonnateur communal dans le cadre du prochain recensement communal qui se déroulera en 2027.

Le coordonnateur communal doit être en mesure d'encadrer au quotidien le travail de l'agent recenseur et d'utiliser les outils informatiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de désigner la Secrétaire de Mairie en poste, Fanny LE GOFF, coordonnateur communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
et ont signé tous les membres présents.

Pour expédition conforme,
Le Maire

